

# FCP MOUASSASSETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	5 749 405 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à .....	51 084 TND
Un résultat net bénéficiaire de .....	38 262 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs l'examen de la composition de l'actif net de FCP MOUASSASSET, pour l'exercice 2020, nous a permis de relever le non-respect du ratio valeurs mobilières fixé 80% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 19 mars 2021  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ZAHAF**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2020**  
**(Exprimé en dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>		
<b>a-</b> Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 423 342	3 844 616
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	125 810	643 540
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		
<b>a-</b> Placements monétaires	0	0
<b>b-</b> Disponibilités	955 296	1 167 465
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	279 819	80 238
<b>AC4- Autres actifs</b>	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 784 268</b>	<b>5 735 859</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	22 180	18 244
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	12 683	6 472
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>34 863</b>	<b>24 716</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	5 698 321	5 537 298
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice	51 084	173 845
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 749 405</b>	<b>5 711 143</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>5 784 268</b>	<b>5 735 859</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2020**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au31/12/2019</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>		
a- Dividendes	112 586	200 302
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	19 955	24 371
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	27 923	37 435
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>160 464</b>	<b>262 109</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	98 887	75 980
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>61 577</b>	<b>186 129</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	10 493	12 283
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>51 084</b>	<b>173 845</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>51 084</b>	<b>173 845</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>	0	0
Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	-254 500	7 596
Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres	256 749	-43 930
Frais de négociation de titres	-15 071	-7 656
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>38 262</b>	<b>129 855</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/12/2020**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	51 084	173 845
b- Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-254 500	7 596
c- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	256 749	-43 930
d- Frais de négociation de titres	-15 071	-7 656
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	163 339	416 364
_ Régularisation des sommes non distribuables	1 799	4 723
_ Régularisation des sommes distribuables	896	11 063
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-163 339	-416 364
_ Régularisation des sommes non distribuables	-1 799	-4 723
_ Régularisation des sommes distribuables	-896	-11 063
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>38 262</b>	<b>129 855</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	5 711 143	5 581 288
b- en fin d'exercice	5 749 405	5 711 143
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	5 000	5 000
b- en fin d'exercice	5 000	5 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 149,881</b>	<b>1 142,229</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,67%</b>	<b>2,33%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

### 1. Présentation générale du FCP MOUASSASSETT

FCP MOUASSASSETT est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de capitalisation, dédié principalement aux institutionnels, et régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Il a obtenu l'agrément du CMF N°65-2016 en date du 28 Décembre 2016.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 100 parts de 1000 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

### 2. Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2020 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « **FCP MOUASSASSETT** » l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2017.

### 3. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

### **3.3 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

##### AC1- Portefeuille titres :

##### a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
<b>Actions</b>		<b>4 102 297</b>	<b>4 190 479</b>	<b>72,89%</b>
ASSURANCES MAGHREBIA	5 405	299 978	314 295	5,47%
ASSAD	71 734	426 743	327 466	5,70%
ATB	82 000	324 322	233 946	4,07%
ATL	135 400	277 165	220 025	3,83%
BIAT	1 940	219 463	181 762	3,16%
CARTHAGE CEMENT	40 000	68 200	74 680	1,30%
EUROCYCLE	17 500	318 946	449 575	7,82%
MONOPRIX	15 504	99 402	94 869	1,65%
OTH	16 408	198 260	197 011	3,43%
POULINA GP HOLDING	24 350	298 872	252 485	4,39%
SAH	45 650	539 651	560 536	9,75%
SFBT	16 643	213 124	316 383	5,50%
SOTUVER	20 000	124 188	139 720	2,43%
SOTUVER NG 2020	5 719	35 371	37 459	0,65%
TELNET HOLDING	21 638	124 359	181 586	3,16%
TPR	70 000	215 984	291 340	5,07%
UIB	5 812	112 359	99 217	1,73%
UNIMED	22 450	205 910	218 124	3,79%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>231 751</b>	<b>232 861</b>	<b>4,05%</b>
FCP SALAMETT PLUS	5 760	66 684	66 689	1,16%
SANADETT SICAV	1 180	128 696	129 075	2,25%
FCP IRADETT 50	3 190	36 371	37 097	0,65%
<b>Total</b>		<b>4 334 047</b>	<b>4 423 342</b>	<b>76,94%</b>

##### b. Obligations et valeurs assimilées

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
ATL 2015/2	5 000	100 000	105 098	1,83%
BNA SUB 2017/1	500	20 000	20 712	0,36%
<b>Total</b>		<b>120 000</b>	<b>125 810</b>	<b>2,19%</b>

##### Les mouvements du portefeuille-titres de FCP MOUASSASSETT :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP MOUASSASSETT », se détaillent comme suit :



	Cout d'acquisition	Intérêts courus	+/-value latentes	Valeur au 31/12	+/-value réalisées
<b>Solde au 31-12-2019</b>	4 110 821	33 540	343 795	4 488 156	
<b>Acquisition de l'exercice</b>					
Actions	2 672 644			2 672 644	
Emprunt de société	0			0	
Titres OPCVM	1 433 428			1 433 428	
<b>Remboursement et Cession de l'exercice</b>					
Cession Actions	-1 802 296			-1 802 296	275 702
Remboursement Emprunt de société	-230 000			-230 000	
Cession Emprunts de société	-260 000			-260 000	
Cession titres OPCVM	-1 470 550			-1 470 550	-18 953
Variation des intérêts courus		-27 730		-27 730	
Variation des +/- values latentes			-254 500	-254 500	
<b>Solde au 31-12-2020</b>	<b>4 454 047</b>	<b>5 810</b>	<b>89 295</b>	<b>4 549 152</b>	<b>256 749</b>

## **AC2- les placements monétaires et disponibilités**

### **b. Les disponibilités**

Le solde de ce poste s'éleve au 31 décembre 2020, à **955 296** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

## **AC3- Créances d'exploitation**

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dénouement Vente Actions	279 819	76 640
Retenue à la source /achat Obligations	0	3 598
<b>Total</b>	<b>279 819</b>	<b>80 238</b>

## **PA1- Opérateurs créditeurs**

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe à payer au gestionnaire	2 168	8 084
Rémunération à payer au dépositaire	20 012	10 161
<b>Total</b>	<b>22 180</b>	<b>18 245</b>

## **PA2- Autres créditeurs divers**

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Redevance du CMF	439	402
Honoraires CAC	3 918	4 928
Sommes à verser sur achats des actions	6 883	0
Retenue à la source	1 088	1 038
Frais de négociations	355	104
<b>Total</b>	<b>12 683</b>	<b>6 472</b>

## CP1- Capital

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<b><u>Capital début d'exercice</u></b>		
Montant	5 537 298	5 511 783
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	18	18
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	163 339	416 364
Nombre de titres émis	143	373
Nombre de porteurs de parts entrants	6	2
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	-163 339	-416 364
Nombre de titres rachetés	143	373
Nombre de porteurs de parts sortants	6	2
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>		
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	173 845	69 505
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	256 749	-43 930
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-254 500	7 596
Frais de négociation de titres	-15 071	-7 656
<b><u>Capital fin de l'exercice</u></b>		
Montant	5 698 321	5 537 298
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	18	18

## CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2020 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	51 084
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>51 084</b>

## PR1- Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
Revenus des actions	69 207	143 790
Revenus des titres OPCVM	43 379	56 513
Revenus des obligations	19 955	24 371
<b>TOTAL</b>	<b>132 541</b>	<b>224 674</b>

## PR2- Les revenus de placements monétaires

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
Revenus du compte Bancaire	27 923	37 435
<b>TOTAL</b>	<b>27 923</b>	<b>37 435</b>

## CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	89 036	92 172
Commission de surperformance au gestionnaire	0	-26 353
Rémunération du dépositaire	9 851	10 161
<b>TOTAL</b>	<b>98 887</b>	<b>75 980</b>

## CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	5 517	5 690
Rémunération commissaire aux comptes	4 941	6 557
Charges Diverses	35	36
<b>TOTAL</b>	<b>10 493</b>	<b>12 283</b>

## 5. Autres informations

### 5-1 Données par part

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
• Revenus des placements	32,093	52,422	42,463	12,440
• Charges de gestion des placements	-19,777	-15,196	-25,669	-5,682
<b>Revenu net des placements</b>	<b>12,315</b>	<b>37,226</b>	<b>16,794</b>	<b>6,758</b>
• Autres charges d'exploitation	-2,099	-2,457	-2,893	-0,748
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>10,217</b>	<b>34,769</b>	<b>13,901</b>	<b>6,010</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>10,217</b>	<b>34,769</b>	<b>13,901</b>	<b>6,010</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	0,000
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	-50,900	1,519	34,700	32,540
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	51,350	-8,786	34,297	0,000
• Frais de négociation de titres	-3,014	-1,531	-3,441	-1,750
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-2,564</b>	<b>-8,798</b>	<b>65,556</b>	<b>30,790</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,652</b>	<b>25,971</b>	<b>79,457</b>	<b>36,800</b>
□				
• <b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-2,564</b>	<b>-8,798</b>	<b>65,556</b>	<b>30,790</b>
• Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
• <b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-2,564</b>	<b>-8,798</b>	<b>65,556</b>	<b>30,790</b>
□				
<b>Nombre de parts</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 149,881</b>	<b>1 142,229</b>	<b>1 116,258</b>	<b>1 036,800</b>

### 5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
• Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,80%	1,34%	2,26%	0,57%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,19%	0,22%	0,26%	0,07%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,93%	3,06%	1,23%	0,60%
	5 497 670	5 689 076	5 671 735	5 013 478

### **5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de cette commission, une commission de surperformance sera prélevée par le gestionnaire au bout de la cinquième année si FCP MOUASSASSETT réalise un rendement sur cinq ans supérieurs à 33.82% (6% par an), qui est égale à 15% HT calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur 5 ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33.82%.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.